

N°NUMERO ACTE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DL20210113 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

MÉDIATHÈQUE LOUISE LABÉ - POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Les bibliothèques ont pour mission de proposer à leurs publics des collections pluridisciplinaires sur des supports variés, des documents de qualité, et des collections attractives, pertinentes, actualisées et adaptées aux usagers.

Afin de garantir en permanence cette offre et ce service de qualité, pour répondre aux attentes du public, les bibliothèques sont amenées à retirer périodiquement des documents des collections.

Cette opération, pratiquée par toutes les bibliothèques, est indispensable à la bonne gestion des fonds. Elle permet :

- d'évaluer la cohérence, la qualité et la pérennité des collections proposées,
- d'avoir une meilleure adéquation des fonds aux besoins évolutifs du public,
- de repérer les manques, les lacunes et les faiblesses des fonds,
- de gagner de la place en éliminant des documents trop abîmés ou périmés,
- d'aérer les rayonnages pour faciliter l'accès aux documents et améliorer l'accessibilité aux collections,
- d'actualiser les collections et valoriser les nouveautés,
- de donner une image dynamique de la médiathèque.

Cette opération de renouvellement des collections est actuellement réalisée en lien avec le projet de réaménagement de la médiathèque (novembre 2021 à octobre 2022) qui intégrera le bureau information jeunesse avec les objectifs d'offrir une expérience améliorée au public et de permettre à ces espaces d'être plus fédérateurs autour du lien social et de la dynamique du territoire. Le projet de réaménagement propose ainsi :

- un meilleur accès aux services avec des espaces et des collections plus ouverts, accessibles, visibles, faciles et adaptés à tous,
- de nouveaux services (Bureau information jeunesse, Atelier numérique, automates de prêt et de retour des documents, postes de renseignements par secteur, écoute de la musique, tablette à disposition),
- de nouveaux espaces (fonds adolescent, jeux de société sur plateaux, espaces de travail collectifs et individuels, espaces de détente, espaces de lecture),
- de nouvelles pratiques, plus participatives pour rassembler, accompagner, transmettre, découvrir, créer et faire ensemble.

Il est donc proposé de définir une politique de renouvellement des collections de la médiathèque Louise Labé de Saint-Chamond en définissant les critères suivants de retrait des documents :

- état physique du document, présentation, esthétique,

- qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- date d'édition (dépôt légal),
- nombre d'exemplaires, devenu trop important par rapport aux besoins,
- nombre d'années écoulées sans prêt,
- valeur littéraire ou documentaire.

Ces documents seront, selon leur état :

- collectés par Recyclivre dans le cadre d'un conventionnement avec la ville de Saint-Chamond dont les bénéfices des ventes seront reversés à des associations caritatives,
- vendus à destination du public sous la forme de médiabraderie,
- détruits (si les informations sont périmées ou les ouvrages trop abîmés ou sales) et valorisés comme papier à recycler.

Les opérations de régulation puis de déclassement des collections du domaine public seront constatées par procès-verbal signé par Monsieur le Maire, ou son représentant, auxquels sera annexée la liste des documents retirés mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, les mentions d'auteur, de titre, et de numéros d'inventaire et leur destination.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la politique de renouvellement des collections de la médiathèque Louise Labé,
- **de valider** les critères et les modalités de révision et de tri des collections,
- **d'autoriser** l'organisation d'une vente au public, la cession de livres par conventionnement avec la ville de Saint-Chamond et la destruction des documents jugés en mauvais état.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211004-DL20210113-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD